



## non rendu de la caution car il reclame 300€ de poubelle

Par **tonanges**, le **02/01/2012** à **14:23**

Bonjour,

nous somme en conflit avec notre notaire et la propriétaire de notre ancien logement car cela fesait 3 ans et demi que nous étion dans le logement en question et la on nous reclame 300€ de poubelle alors que on ne nous l'avait jamais demandé depuis trois ans et la propriétaire a dit devant nous qu'elle n'avait jamais fait payé les autres locataires pour les poubelle. on imagine que si on était resté dix ans il aurait fallut payer les 10 années passer dans le logement je trouve absurde. il aurait fallu payer tout les ans un certaine somme pour ses poubelle on aurais accpeter mais pas après trois ans.

que peut on faire pour recupérer notre caution

cordialement  
mille chopin

Par **Claralea**, le **02/01/2012** à **15:49**

Bonjour, la récupération des charges est rétroactive sur les 5 dernières années, votre proprietaire est bien dans son droit

Il doit etre specifié sur le bail qu'il y a la recuperation de la TOM (taxe ordure menagere) qui sont les taxes recuperables